Ukâẓ, Majinnah et Dhûl Majâz étaient des foires à l'époque préislamique. À l'avènement de l'Islam, les croyants pensèrent que c’était un péché de commercer lors des périodes [liées au Pèlerinage]. Il fut alors révélé : {(Ce n’est pas un péché que d’aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur)}.

Abdullah ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « 'Ukâẓ, Majinnah et Dhûl Majâz étaient des foires à l'époque préislamique. À l'avènement de l'Islam, les croyants pensèrent que c’était un péché de commercer lors des périodes [liées au Pèlerinage]. Il fut alors révélé : {(Ce n’est pas un péché que d’aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur)}. [Coran : 2/198] au cours des périodes liées au Pèlerinage.

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Ces lieux - 'Ukâẓ, Majinnah et Dhûl Majâz - étaient des foires (littéralement : des marchés) appartenant aux polythéistes et où ils commerçaient durant les jours du Pèlerinage. De ce fait, les Compagnons (qu'Allah les agrée) craignirent de commettre un péché s'ils commerçaient durant ces jours. Allah révéla donc ce verset afin de leur montrer que le commerce pendant la saison du Pèlerinage n'altérait en rien l'acquittement de ce rite – tant qu’il était accompli dans le respect des règles qui le régissent - et qu'il était tout à fait permis de commercer pendant le Pèlerinage. Cependant, la priorité revient à l'acquittement des rites du Pèlerinage. C'est ce qui est mieux et le plus proche du bien.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2755